

CAMPAGNE 2026
MSA GIRONDE - SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



DOSSIER DE PRESSE



**CAMPAGNE DE PRÉVENTION
DU RISQUE
ROUTIER AGRICOLE**

SOMMAIRE



05



**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

06



**LA CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION :
PRÉSENTATION**

08



**LES OBJECTIFS
LES PUBLICS
CONCERNÉS**

09



**POURQUOI UNE
CAMPAGNE SUR
LE RISQUE ROUTIER**

12



**LES ACTIONS TOUT AU
LONG DE LA CAMPAGNE**


14

**UN PARTENARIAT
DE LONGUE DATE**

16

**LA SANTE SECURITE
AU TRAVAIL**

18

**ANNEXES - VISUELS
DE LA CAMPAGNE
POUR LA FILIERE
VITICOLE**

22

**ANNEXES - VISUELS
DE LA CAMPAGNE
POUR LES AUTRES
FILIERES AGRICOLES**

25

**APPLICATION
VERIF'TECH AGRI**

26

**JE M'ATTACHE,
JE ME PROTEGE**

An aerial photograph of a rural landscape featuring a central road intersection. The fields are divided into large, rectangular plots of varying colors: brown (plowed or dormant), green (active crops), and yellow (likely rapeseed). The road runs vertically through the center, with a horizontal road crossing it. In the background, there are lines of trees and some distant buildings under a clear blue sky. Three short orange horizontal lines are positioned above the main text block.

**ENSEMBLE
POUR
RÉDUIRE
LE RISQUE
ROUTIER EN
AGRICULTURE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Depuis 2012, le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde et ses partenaires ont développé une campagne de prévention du risque routier pendant les vendanges.

Depuis 2024, cette campagne évolue et s'étend sur l'ensemble des filières agricoles de Gironde. Elle s'articule autour d'actions de communication et de prévention afin de sensibiliser les professionnels agricoles et les usagers de la route.

UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER, POUR QUI ?

L'objectif de cette campagne de sensibilisation est de toucher à la fois les professionnels agricoles et les usagers de la route.

Elle rappelle aux professionnels agricoles qu'ils doivent :

- vérifier la signalétique de leur véhicule,
- adapter leur vitesse,
- essayer de se garer dès que possible,
- adapter leurs horaires afin d'éviter les heures de pointe.

Et aux usagers de la route, qu'ils doivent eux aussi :

- adapter leur conduite face aux engins agricoles,
- rester patients...
- anticiper les déplacements durant cette période.

UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER, POURQUOI ?

L'accidentalité routière interpelle les acteurs de prévention de la Gironde. En effet, même si les accidents de la route impliquant les tracteurs ne représentent qu'une faible proportion de l'accidentologie routière, leurs conséquences sont souvent plus dramatiques. Par ces actions, la MSA Gironde et ses partenaires veulent sensibiliser l'ensemble des publics visés dans leur manière de conduire et sur la préparation en amont des véhicules agricoles grâce notamment aux actions de communication et de formation. Un but commun qui a pour objectifs : la réduction du risque routier et un meilleur partage de la route.

UNE CAMPAGNE, PAR QUELS MOYENS ? COMMENT ?

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- une campagne de communication,
- des actions de terrain.

La campagne de communication basée sur une identité visuelle et un message clé « PARTAGEONS LA ROUTE », se déclina via différents réseaux de communication afin de sensibiliser autant les professionnels agricoles que le grand public.

Un sticker réfléchissant, à apposer à l'arrière des engins agricoles viendra compléter la communication.

En complément, des actions spécifiques pour les entreprises et exploitations agricoles seront mises en place :

- des interventions lors des réunions techniques des partenaires (réunions avant récoltes, ...)
- des vérifications techniques, gratuites et basées sur le volontariat des agriculteurs.



CONTACTS

**Service Prévention
des Risques Professionnels**
05 56 01 97 52
ou 05 56 01 97 71
prp.blf@msa33.msa.fr

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- **deux campagnes de communication : une spécifique aux vendanges et l'autre destinée à tous les travaux agricoles,**
- **des actions de terrain.**

1. LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION

Les campagnes de communication sont basées sur un message clé : « PARTAGEONS LA ROUTE »
Et la création d'une identité visuelle propre au risque routier en agriculture :

L'objectif de ces campagnes est de toucher à la fois les professionnels agricoles et les usagers de la route. À cette fin, elles se déclineront sous la forme :

- d'affichage (mairies, agences,...),
- de la documentation technique rappelant les bonnes pratiques à respecter en termes de signalétiques et de conduites des engins agricoles.
- d'articles de presse.

En complément de la communication visuelle, un spot d'information radiophonique sera diffusé sur les antennes des radios locales.



SUPPORTS

graphismes déclinés sous forme d'Affiches, de flyers, de drapeaux, de stickers, de brochures, de documents techniques, de bandeaux internet, d'encarts publicitaires, de goodies, etc



RÉSEAU ROUTIER

afficher des banderoles en bord de route pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone de vendanges ou de travaux agricoles



MAIRIES

relayer les messages de prévention auprès de leurs administrés



PRESSE AGRICOLE

diffuser les messages de prévention propre au risque routier en agriculture dans la presse spécialisée



RADIO

Diffuser un message audio sur les radios locales partenaires. Intervenir à l'antenne des radios pour développer la thématique du risque routier agricole et la prévention mise en œuvre



PQR / RÉSEAUX SOCIAUX

solliciter les médias locaux pour relayer l'information et faire écho auprès du grand public et des professionnels



2. ACTIONS DE TERRAINS

Des actions spécifiques pour les professionnels agricoles seront mises en place pour :

- Sensibiliser et informer les agriculteurs aux règles de circulation des engins agricoles.
- Inciter les agriculteurs à vérifier et préparer leur matériel avant de prendre la route.

Lors de ces diagnostics, sont notamment à vérifier :

- l'éclairage (feux, clignotants, feux stop, gyrophare, etc.),
- la signalisation (catadioptré, plaques d'exploitation et d'immatriculation, etc.),
- les équipements (pneumatiques, échappement, arceaux/cabine, siège, etc.),
- les documents de bord,
- le freinage.

Pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent réaliser eux-mêmes la vérification de leur matériel, l'application smartphone « VERIF'TECH AGRI » est disponible gratuitement sur <https://veriftechagri.fr/>

EXEMPLE

« Rappel sur les bonnes pratiques » :

Avant de prendre la route, il est important de bien vérifier son matériel (éclairage et signalisation, état des pneumatiques, état de la remorque,...). Il est également important de bien organiser ses déplacements (éviter les heures de pointe s'il faut couper un axe principal, déterminer des zones de stationnement dans les parcelles pour ne pas empiéter sur les bords de route, ...). Veiller à se garer (si cela est possible) lorsqu'une file de voitures se crée derrière un tracteur.



LES OBJECTIFS

Un des objectifs prioritaires est de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs des voies de circulation secondaires de la Gironde (agriculteurs et grand public).

1. SENSIBILISER LES RESSORTISSANTS AGRICOLAS :

- à la nécessité de rouler en sécurité (réglementation, prévention, organisation des déplacements, savoir être sur la route, au partage des voies de circulation, etc.)

2. SENSIBILISER LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE :

- à l'importance de l'augmentation des flux agricoles pendant les périodes de forte activité (vendanges, moissons...),
- à la prudence et au respect des règles de sécurité,
- au savoir vivre et au partage des voies de circulation,
- à l'anticipation des trajets pendant cette période, etc.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Le pôle Prévention des Risques Professionnels (PRP) de la MSA Gironde a en charge l'amélioration des conditions de travail et la prévention des risques professionnels de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprises. Il intervient aussi au niveau des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des syndicats professionnels, des fédérations, etc...

Une partie du public concerné par le thème traité par cette campagne est hors champs habituel d'intervention de la MSA. En effet, la campagne de sensibilisation sur le risque routier vise les professionnels du monde agricole mais doit aussi s'orienter vers les utilisateurs de la route non ressortissants agricoles.

POURQUOI UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER ?

Les statistiques sont formelles et malheureusement récurrentes, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail en France

1. LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL EN FRANCE, TOUS RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE CONFONDUS

DÉFINITIONS

Accident de trajet :

Un accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel

Accidents de mission :

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail



53 616

ACCIDENTS DE LA ROUTE LIÉS AU TRAVAIL, DONT



39 576

accidents de trajet

14 040

accidents de mission



480

PERSONNES TUÉES DONT



346

accidents de trajet

134

accidents de mission

* Sources : données 2017 agrégées du régime général (Cnam), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et données 2017 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (dernières données analysées)

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE LIÉS AU TRAVAIL :



10%
des accidents de travail
sont des accidents de la route

et



40%
des accidents de travail
mortels sont des accidents
de la route



16%
des accidents de travail
mortel sont des accidents
de mission



DES CONSÉQUENCES GRAVES :



- Les accidents de la route liés au travail génèrent 4,1 millions de journées d'arrêt de travail chaque année soit l'équivalent de plus de 16 000 salariés qui seraient arrêtés toute une année
- En moyenne, un accident de la route génère 77 jours d'arrêts, soit 10 jours de plus que les autres accidents de travail

* Sources : ONISR – Les accidents de tracteurs agricoles entre 2013 et 2017 (dernières données disponibles)



2. LE RISQUE ROUTIER TRACTEUR ENTRE 2012 ET 2023

AU NIVEAU NATIONAL :



2606
accidents de la route
ont impliqué au moins
un tracteur

2746
BLESSÉS DONT



1810
hospitalisés plus
de 24 h (70%), dont

- 299 dans le tracteur (249 conducteurs et 50 passagers)
- 2447 autres que le tracteur



524
DECES DONT



- 136* dans le tracteur (124 conducteurs et 12 passagers)
- 388 autres que le tracteur :
 - 174 en 2 roues motorisées
 - 120 en voiture de tourisme
 - 32 piétons
 - 42 cyclistes
 - 20 autres véhicules

* Dans 88% des cas, le tracteur est le seul véhicule impliqué.

SOIT PLUS DE 20 TUÉS POUR 100 ACCIDENTS



80 %
des accidents se déroulent
hors agglomération



29%
des accidents mortels sur la
période septembre/octobre

ACCIDENTALITE DES TRACTEURS EN GIRONDE (2012-2023)

36

ACCIDENTS DE LA ROUTE

» 8 tués :

- 3 dans des tracteurs
- 1 dans un véhicule de tourisme
- 1 dans un véhicule utilitaire
- 1 en 2 roues motorisées
- 2 cyclistes
- 32 en plein jour
- 11 en période de vendange
- 10 en intersection de routes
- 30 hors agglomération

» 36 blessés dont 26 hospitalisés

*Sources : ONISR – Cartographie des accidents

LES ACTIONS TOUT AU LONG DE LA CAMPAGNE

DÈS LA FIN DU MOIS D'AOÛT ET DURANT LES VENDANGES DES ACTIONS SONT MENÉES SUR LE TERRAIN POUR ACCOMPAGNER LES VITICULTEURS.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour découvrir concrètement les actions de prévention menées* :

MAI
2026

27 mai :

Challenge « jeunes tractoristes » lors du Salon de l'Agriculture de Nouvelle Aquitaine à Bordeaux



Juin :

Lancement de la nouvelle version de l'outil VERIF'TECH AGRI



7 juillet :

Présentation de la nouvelle version de VERIF'TECH AGRI lors de la journée technique VI-TIC au Château Luchey Halde



27 juillet :

Lancement de campagne de communication pour la prévention du risque routier agricole

*PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA MSA GIRONDE (DATES, LIEUX, PARTENAIRES...)
GIRONDE.MSA.FR

Emissions Radios
et diffusion du
spot Risque
Routier Agricole



Affichage en bord
de route des
banderoles

Interventions
lors des réunions
de lancement
de vendanges



**DÉCEMBRE
2026**

Du 1er au 3 décembre :
**Présentation de la
nouvelle version de l'outil
numérique VERIF'TECH
AGRI lors du salon
VINITECH SIFEL**

« RISQUE ROUTIER » : UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

Depuis 2012, en partenariat avec plusieurs institutions du monde agricole, le pôle PRP de la MSA Gironde a conduit une campagne d'actions de prévention contre le risque routier pendant les vendanges.

Basée sur le déploiement d'actions à l'échelle départementale, la campagne de communication a été renouvelée en 2019 avec l'appui de nouveaux acteurs dont la Préfecture de la Gironde, la Sécurité Routière et le Conseil Départemental de la Gironde.

Depuis 2024, la MSA et ses partenaires ont souhaité étendre cette campagne à toutes les filières agricoles de Gironde sous le nom de Risque Routier Agricole.

Cette campagne associe de nombreux partenaires représentatifs du monde agricole et des pouvoirs publics, avec lesquels la MSA coordonne l'ensemble des actions dans le cadre d'un comité de pilotage :

- La Préfecture de la Gironde,
- La Sécurité Routière,
- Le conseil Départemental de Gironde,
- L'Association des Maires de Gironde,
- GROUPAMA Centre Atlantique,
- La Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Gironde (CPHSCT),
- Le Comité Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB),
- La 1^{ère} Association pour le SME du Vin de Bordeaux
- La Fédération de Proximité des CUMA de Gironde - Lot et Garonne (FPCUMA 33-47),
- Les Entrepreneurs du Territoire de la Gironde (EDT),
- La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine - section vin,
- Fédération des Vignerons Indépendants,
- La Chambre d'Agriculture de la Gironde,
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde via l'EDSR,
- L'enseignement Agricole (Agri Cap Conduite - EPLEFPA - Les Maisons Familiales Rurales (MFR)
- La SNCF



SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS





***LE PÔLE PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS,
PORTEUR DE CETTE CAMPAGNE
DE SENSIBILISATION EST
PARTIE PRENANTE DE LA
SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL.***

LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La MSA, 2^{ème} régime de protection sociale, gère l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, salariés, retraités, ainsi que leurs familles). Elle procède à l'affiliation des actifs agricoles, à l'appel des cotisations (personnelles et salariales) et à leur recouvrement. Elle assure le versement des prestations santé (maladie, maternité, accidents du travail), famille et retraite. L'Action Sanitaire et Sociale complète l'aide apportée à la population agricole, en agissant à la fois auprès des personnes et sur leur milieu de vie. La MSA est enfin un acteur engagé sur les territoires ruraux qui accompagne ses adhérents lors des crises qu'ils subissent et propose des services adaptés en milieu rural. Par ailleurs, elle est le seul régime de protection sociale à avoir son propre service de Santé Sécurité au Travail.

LES MISSIONS DE LA SST

Avec le service Santé Sécurité au Travail, la MSA s'appuie sur des compétences stratégiques, techniques et réglementaires avec une approche pluridisciplinaire alliant démarche collaborative et démarche participative. Sa connaissance des filières professionnelles et de leurs évolutions lui permet d'apporter des solutions innovantes et adaptées. Dans le cadre de cette mission, il développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole sur un plan individuel, collectif, ou au niveau d'une filière, d'un thème ou d'une région agricole. Au sein du service SST, plusieurs acteurs interviennent, des Médecins du Travail, des infirmiers de Santé au Travail, des conseillers en prévention des Risques Professionnels (PRP).

LE PÔLE PRP DE LA MSA GIRONDE

La MSA Gironde met à la disposition des exploitants, employeurs, salariés, apprentis, stagiaires du monde agricole, une équipe de conseillers en prévention des risques professionnels pour les accompagner. Leurs actions ont pour objectifs de favoriser le maintien dans l'emploi, d'améliorer les conditions de travail pour une meilleure prévention des risques professionnels en vue de diminuer le nombre d'accidents

et de maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs agricoles.

L'action proposée par le Pôle PRP :

- des visites et diagnostics en entreprise pour progresser à partir d'un état des lieux
 - » observations et analyses du travail.
- des conseils et des préconisations pour guider dans une démarche de prévention
 - » accompagnement à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- des sensibilisations et formations adaptées aux besoins pour mieux cerner les risques
 - » formation et information sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- un accompagnement financier pour donner un « coup de pouce » à des projets de prévention.

L'équipe PRP propose également l'accompagnement de projet (conception et aménagement de bâtiments...) ; le test de produits innovants (équipements de travail...) ; la participation à des manifestations et salons agricoles.

EN SAVOIR PLUS

gironde.msa.fr
ssa.msa.fr un site dédié à la Santé Sécurité au Travail en agriculture.

ANNEXES : LES VISUELS DE LA CAMPAGNE POUR LA FILIÈRE VITICOLE

Affiche de la campagne





Affiche de la campagne
Disponible en format
portrait A3, A5
et 600x800

Le drapeau
Disponible en format
780x2470



ANNEXES : LES VISUELS DE LA CAMPAGNE POUR LA FILIÈRE VITICOLE



EN SAVOIR PLUS

Les différents formats sont disponibles en Haute Définition sur le site :

gironde.msa.fr

La bannière WEB
Disponible en format
300x250 et 480x320



Le bandeau mail
Disponible en format
728x90 et 970x90



La banderole
Disponible en format 3000x800



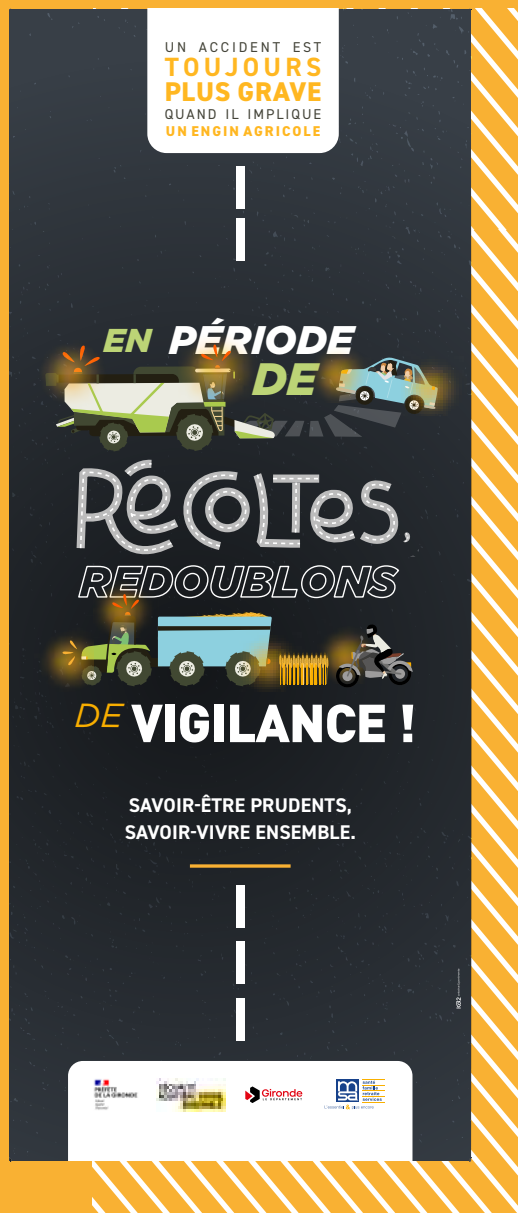
ANNEXES : LES VISUELS DE LA CAMPAGNE POUR LES AUTRES FILIÈRES AGRICOLLES

Affiche de la campagne



La banderole • Disponible en format 3000x800





Le kakemono
Disponible en format
80x200



Affiche de la campagne
Disponible en format
portrait A3, A5
et 600x800



Conçus par la MSA et reprenant les éléments du
partage de la route, ces stickers réfléchissants
sont disponibles pour tous les agriculteurs sur
demande auprès de la MSA ou des partenaires
de l'action. Ils pourront les apposer sur leur matériel
afin de participer à la diffusion du message :
« PARTAGEONS LA ROUTE ».
Disponibles en format 500x300

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LES RÈGLES DE CIRCULATION ROUTIÈRE DES ENGINS AGRICOLES ?



Vous trouverez vos réponses en consultant le « guide technique sur la circulation des engins agricoles ».

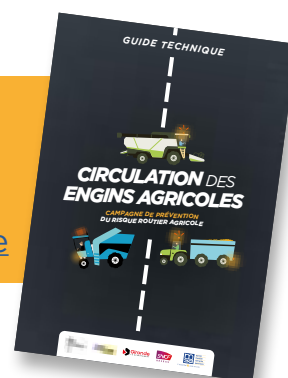
**Ce guide
détaille les
règles et bonnes
pratiques lors
de l'utilisation
des engins
agricoles sur la
voie publique :**

- l'âge, le type de permis et la formation requis,
- les gabarits routiers et la signalétique adéquats,
- les règles d'immatriculation,
- la signalisation, la visibilité et les vérifications de sécurité,
- les exigences de freinage,
- les salissures et empiétements sur la voie publique,
- les consignes concernant la traversée des passages à niveau,...



**N'hésitez pas à le demander au service
Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde
ou à le télécharger via le lien suivant :**

+ cphsct33.fr/risques-routier-en-periode-de-vendange





L'application smartphone pour
effectuer les vérifications et
diagnostics de vos engins

AGRICOLES

Lancée en 2022 et récompensée la même année lors des Trophées de l'innovation de Vinitech-Sifel, VERIF'TECH AGRI est une application innovante et gratuite permettant d'effectuer les vérifications techniques des tracteurs et remorques.

Elle revient aujourd'hui dans une version enrichie, développée par la Fondation UNIT, avec de nouvelles fonctionnalités et un format revisité. Simple et ludique, le diagnostic se réalise étape par étape, en toute autonomie. Un véritable cercle vertueux : un meilleur suivi des engins agricoles, un meilleur état de fonctionnement et de visibilité, et, au final, des déplacements plus sûrs pour tous.



JE M'ATTACHE, JE ME PROTÈGE



La ceinture de sécurité est votre meilleur bouclier. Découvrez pourquoi il est primordial de s'attacher à bord d'un engin agricole. La MSA vous accompagne pour travailler en sécurité.

Pour que la structure de protection soit pleinement efficace, le chauffeur doit être attaché

L'un des risques majeurs lors de l'utilisation d'un engin agricole dans les champs est son renversement ou son retournement. Les machines doivent être équipées d'une structure de protection contre le renversement, une cabine rigide ou un arceau, pour éviter que le conducteur soit écrasé.

Ces équipements sont insuffisants si le conducteur n'est pas attaché. En effet, la ceinture de sécurité permet de le maintenir dans l'habitacle et de rester dans l'espace de survie. Sans la ceinture, le conducteur risque de heurter violemment des éléments du poste de conduite, ou d'être éjecté et écrasé par le tracteur.

La protection optimale est donc la combinaison d'une structure de protection en cas de renversement et de la ceinture de sécurité.

La ceinture limite le risque d'accident grave

Sur la route, le port de la ceinture à bord des engins agricoles est obligatoire si elle est présente.

La gravité des accidents avec des machines agricoles est souvent liée au non port de la ceinture de sécurité. En France entre 2013 et 2017*, 984 accidents routiers ont impliqué un tracteur agricole. Parmi les victimes graves des accidents recensés, **décès ou hospitalisation, qui étaient dans les tracteurs, une majorité d'entre eux n'avait pas attaché leur ceinture de sécurité.**

La ceinture de sécurité protège en cas de choc, c'est prouvé ! Un crash test réalisé en septembre 2020 par l'Utac**, en partenariat avec Entraid et la MSA, montre qu'un choc frontal à 30 km/h peut être fatal pour un conducteur non-attaché. En effet, sans ceinture, le conducteur est violemment projeté sur la colonne de direction qui s'enfonçe dans le thorax et le ventre.

https://www.youtube.com/watch?v=dhQ_DZvRIDQ



Tracteur ancien et non équipé de ceinture, il est possible d'agir

La première solution consiste à utiliser les points d'ancrage qui sont sur la partie mobile du siège du conducteur, ou sur le châssis ou une autre partie fixe du tracteur lorsque le siège n'est pas mobile. Cette solution concerne les véhicules mis en service depuis juillet 2009.

Il est aussi possible de remplacer le siège dépourvu de points d'ancrage par un modèle équipé et de mêmes dimensions, afin qu'il s'adapte à la structure de protection.

* Source : Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR)

** L'Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle (UTAC) est un groupe privé et indépendant dans le domaine des essais de développement et de certification de véhicules

LA CEINTURE EST VOTRE MEILLEUR BOUCLIER



JE M'ATTACHE, JE ME PROTÈGE

Informez-vous sur ssa.msa.fr



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

SAVOIR-ÊTRE PRUDENTS, SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE.



CONTACTS PRESSE

**Service Prévention
des Risques Professionnels**
05 56 01 97 52
ou 05 56 01 97 71
prp.blf@msa33.msa.fr